

Commune de MESNOIS

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, **le JEUDI 18 JUIN à 20 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1^{er} adjoint, CABUT Danielle 2^{ème} adjointe BAIGUE Xavier, BERREZ Serge, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absent excusé : PEAN Franck 3^{ème} adjoint

Secrétaire de Séance : Frédéric ROUSSEL est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le maire demande au conseil son accord pour ajouter à l'ordre du jour deux points :

- L'attribution au trésorier d'une indemnité de confection de documents budgétaires (30.49€ par an)
- L'attribution d'une prime exceptionnelle à la secrétaire dans le cadre de la prime COVID (décret du 14/05/2020) et en raison de la tenue de son poste et de son assistance aux élus pendant tout le confinement.

Le conseil, à l'unanimité, accepte de délibérer sur ces deux points en fin de séance.

1. Approbation des comptes-rendus du conseil du 13 février et 25 mai :

Les comptes rendus des derniers conseils sont approuvés à l'unanimité.

2. Délégation du conseil au maire :

Le conseil décide de retenir 18 des délégations possibles et fixe les limites pour celles dont c'est nécessaire.

La proposition retenue est approuvée à l'unanimité.

Une délibération sera prise

3. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission communale des impôts directs :

CAO - Pour les communes de moins de 3500 habitants, outre le maire, président d'office de la commission, celle-ci doit comporter 3 membres du conseil élus à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaires :

Serge BERREZ, Xavier BAIGUE, Frédéric ROUSSEL

Sont candidats au poste de suppléants :

Alain PETITCOLAS, Jean-Paul SORNAY, Jean CACHOT

Le conseil ayant procédé au vote sont élus :

En tant que titulaires :

Serge BERREZ, Xavier BAIGUE, Frédéric ROUSSEL

En tant que suppléants :

Alain PETITCOLAS, Jean-Paul SORNAY, Jean CACHOT

Une délibération sera prise

CCID - Conformément à l'art 1650 - 1 du CGI, une CCID doit être instituée dans chaque commune. Elle est constituée - pour les communes de moins de 2000 hab - du maire (ou adjoint délégué), président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 com-

missaires suppléants. Par délibération le conseil doit proposer à la DGFIP une liste du double de personnes, soit 24 personnes choisies en fonction de leur présence sur les différents rôles des taxes locales.

Sont proposées les personnes suivantes :

BAIGUE XAVIER	FICKEN ALAIN
BAILLY MICHEL	HUGONNET ANTHONY
BANDERIER MICHEL	MEDIGUE JOELLE
BERREZ SERGE	PEAN FRANCK
BERTHET AUDREY	PEAN DANIELLE
BOURGEOIS ISABELLE	PENARD MAX
BROUTET JEAN-MARC	PICOD ROBERT
CABUT DANIELLE	RINGENBACH SANDRA
CACHOT JEAN	ROULIN PAUL
DUCRET FRANCOISE	SIMONET JEAN-MARC
DUFFAUX NICOLE	SORNAY JEAN-PAUL
DURAND BRIGITTE	VERPILLAT ALAIN

Parmi ces personnes, les services fiscaux choisiront 6 personnes titulaires et 6 personnes suppléantes.

La proposition pour la désignation des membres de la CCID est approuvée à l'unanimité
Une délibération sera prise

4. Point par le 1^{er} adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux :

4.1. Achat de parcelles boisées ;

Projet d'achat par la Commune de 2 parcelles boisées en sapin.

Le prix est de 2500 euros par parcelle, chacune faisant 36 ares.

Une des parcelles est mise en vente par un particulier qui nous a confirmé son souhait de vendre sa parcelle à la commune, l'autre par un syndicat qui nous donnera réponse dans l'été.

L'acquisition de la parcelle de M Mathieu est validée à l'unanimité, l'acte pourrait être rédigé par la commune si toutes les pièces nécessaires sont fournies rapidement par les propriétaires actuels.

Une délibération sera prise

Point annexe : La parcelle de la commune qui avait été traitée contre l'ambrosie commence malheureusement à reprendre. Les services verts de la Communauté de Commune vont revenir arracher les plantes.

5. Point par la deuxième adjointe sur les dossiers affaires sociales, vis associatives, espaces verts et communication :

5.1. Subventions 2020 aux associations ;

Présentation est faite des demandes de subventions reçues. Après délibération il est proposé le versement des subventions comme suit :

Peuples solidaires	100€ + 100€ (projet service civique)	Chorale Clairpon-toise	50€
Sclérose en plaque	50€	Foyer rural Val de l'Ain	50€
Souvenir Français	50€	Jurazik	0€ (projets annulés Covid-19)
ADMR	100€	Les amis du colibri	50€
Amicale des donateurs de sans	50€	Association maison des parents	50€
Aide humanitaire	50€	Amis de la rivière d'Ain	50€
Beauregard en fête	500€	Club des anciens PDP ?	50€
Tennis club de Clairvaux	80€(soit 20€ / adhérent de Mesnois)		

Subvention Collégien et Lycéen : aide de 30% du coût pour voyage scolaire avec un maximum de 200€ par élève au lieu de 100€.

Concernant les Amis de la Rivière d'Ain, il est proposé de participer à l'achat de panneaux pédagogiques qui seront installés le long de la rivière.

La proposition pour les subventions est approuvée à **l'unanimité**

Une délibération sera prise

5.2. Cartes jeunes 2020/2021 ;

Depuis plusieurs années la commune offre aux jeunes de 11 à 21 ans une carte jeune. Il est proposé de maintenir cette offre en adhérant au dispositif Cartes Jeunes d'Info Jeunesse Jura et d'acquérir des cartes au tarif de 7€.

Cette année 2020, nous pouvons offrir à **25** enfants de la commune les Cartes Jeunes.

L'adhésion au dispositif des cartes jeunes et l'achat de cartes sont approuvés à **l'unanimité**.

Une délibération sera prise

5.3. Site internet ;

Le site est en construction, il est toutefois accessible par le lien :

<http://mesnois.e-monsite.com/>

Un groupe de travail se réunira afin de le faire évoluer.

Dossier annexe : Décharge sauvage d'amiante.

Le Parc National Régional du Haut-Jura devrait nous fournir de l'aide pour financer l'évacuation de cet amiante.

6. Point par le 3^{ème} adjoint sur les dossiers eau et réseaux ;

6.1. Protection incendie ;

6.2. Nettoyage réservoir, recherches de fuites ;

Le 3^{ème} adjoint était absent pour évoquer ces sujets.

Suite à des travaux de branchement de parcelle, une conduite a été perforée sur le chemin des craies. Cela a nécessité des travaux de réparation.

7. Urbanisme, point sur les dossiers en cours ;

Un permis de construire pour une maison individuelle a été accordé à Thuron (chemin des craies).

Certificat d'urbanisme opérationnel route de Lons à Rières.

8. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020;

Mme le maire présente au conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 et demande au conseil de se prononcer sur la fixation des taux pour 2020.

Elle informe également l'assemblée sur les chiffres de 2019 en opérations réelles (trésorerie) :

Les dépenses de la commune (dont budget eau) s'élèvent à 178 900€ dont 84 950€ de travaux (voirie, réseau eau, appartements communal, enfouissement...), soit 93 950€ de dépenses « courantes »

Les recettes de la commune s'élèvent à 280 100€ dont 100 000€ d'excédents reportés, 27 950€ de subvention, 19 850€ de ventes de bois et 9 020€ de FCTVA soit 123 280€ de recettes « courantes ».

Le solde de 29.330€ représente ce que la commune peut dépenser par an (travaux, emprunts...) en moyenne.

Le conseil municipal vote pour ne pas d'augmentation des taxes directes locales.

La proposition est approuvée à l'unanimité
Une délibération sera prise

9. Questions diverses :

Délibération pour l'indemnité au trésorier.

Décision d'un versement d'une indemnité au trésorier de 35€,

La proposition est approuvée à l'unanimité

Une délibération sera prise

Délibération pour l'attribution de la prime COVID à la secrétaire.

Décision d'un versement d'une indemnité à la secrétaire de la mairie de 300€ qui a continué de travailler pour la commune pendant la période du confinement Covid-19.

La proposition est approuvée à l'unanimité

Une délibération sera prise

Ecole :

Mi-mai, il y avait 5/6 enfants par classe à l'école de Pont de Poitte (sauf maternelle).

A partir de mi-juin, tous les élèves sont accueillis.

Reste la problématique de l'organisation à la cantine.

Suite au départ à la retraite de maître Philippe, Laurence Gay prendra la direction de l'école.

Décharge :

Il est rappelé qu'il est important de fermer la porte de la décharge communale derrière vous.

La Marianne :

La statue de la Marianne de la Mairie doit être livrée.

Souhait d'une cérémonie Républicaine par le prestataire.

Achat de terrain par la Commune :

L'Etablissement Public Foncier peut nous aider dans les démarches administratives pour l'acquisition d'un terrain qui pourrait contenir 4-5 parcelles.

Magicien d'Eau :

Ils se réinstallent au bord de l'Ain pour la saison.

La séance a été levée à 23h05

Le Maire,
Mme Sandrine Gauthier Pacoud

Le secrétaire de séance,
Frédéric Roussel